

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION

“Rien n'est plus beau que de transmettre son métier
et les valeurs qui l'accompagnent”

Considérant le contrat d'avenir de la restauration signé le 28 avril 2009, par lequel les professionnels s'engagent à promouvoir l'embauche des jeunes en alternance par le développement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation,

Considérant, par ailleurs, que seule l'amélioration de la qualité dans le déroulement de ces contrats est de nature à renforcer l'attractivité du secteur en matière de formation,

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration (traditionnelle, rapide, collective...) s'engage à promouvoir la qualité de l'alternance au sein de la profession en respectant les principes qui suivent¹.

Je soussigné, M. / Mme
représentant l'entreprise
adresse
code postal Localité
m'engage à :

Le choix de la qualité

Développer la qualité de l'apprentissage et de l'alternance

- en garantissant des modalités d'accueil adaptées (par une présentation détaillée de l'entreprise et de l'équipe de travail) ;
- en prévoyant un parcours de formation dans l'entreprise en rapport avec le diplôme, préparé et fondé sur des tâches diversifiées ;
- en accompagnant, autant que possible, le jeune dans la recherche d'un logement et dans la gestion de ses déplacements ;
- en diversifiant les publics accueillis (augmentation du nombre de jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins et réciproquement, accueil de jeunes issus de groupes défavorisés...).

Le rôle fondamental du tuteur

Valoriser la fonction de tuteur²

- en promouvant cette fonction au sein de l'entreprise par des moyens de reconnaissance adaptés ;
- en s'assurant du suivi par le tuteur d'une formation préalable à l'exercice de cette activité³.

L'engagement avec la collectivité

Communiquer sur les métiers

- en favorisant un dialogue avec les centres de formation (rencontre, présence, par exemple, dans les jurys d'examens...) ;
- en participant, si possible, aux actions de promotion des métiers (par exemple, 'portes ouvertes' des établissements et classes 'découverte'...).

Date et signature

(l'engagement national sera transmis au Fafih)

¹ Cet engagement s'inspire des différentes chartes mises en œuvre dans un certain nombre de régions. Elle n'a pas vocation à s'y substituer mais à servir de modèle pour les organisations qui n'en disposeraient pas.

² Par tuteur, il faut entendre les personnes chargées de l'encadrement, au sein de l'entreprise, du jeune en contrat d'apprentissage ou de la personne en contrat de professionnalisation.

³ Les aides du FAFIH à la formation des tuteurs.

Signer l'engagement pour l'alternance

Par internet : www.lhotellerie-restauration.fr/mission-marcon

Par courrier : L'Hôtellerie Restauration - Mission Marcon • 5 rue Antoine Bourdelle 75737 Paris cedex 15